

## Rapport de la réunion de coordination avec le président et le vice-président du groupe de travail électronique du projet de norme sur les dattes fraîches

### Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

*Virtuellement • Lundi 10 février 2025*

Dans le cadre des préparatifs de la 23e réunion du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV23), une réunion de coordination virtuelle s'est tenue le lundi 10 février 2025, à l'invitation du Coordonnateur régional pour la région du Proche-Orient, réunissant les points de contact du Codex pour la région du Proche-Orient, le président et le vice-président du groupe de travail sur la norme CCFFV pour les dattes fraîches, et en présence de l'un des vice-présidents de la Commission du Codex Alimentarius.

L'objectif principal de cette réunion était de discuter de la teneur minimale en humidité des dattes fraîches et de rechercher un consensus parmi les participants.

Les pays participant à la réunion sont les suivants :

1. Jordanie
2. Bahreïn
3. Tunisie
4. Algérie
5. Arabie Saoudite
6. Oman
7. Palestine
8. Qatar
9. Koweït
10. Maroc
11. Yémen

En plus de :

- Président (Inde) et vice-président (Arabie saoudite) du groupe de travail sur la norme relative aux dattes fraîches.
- Représentants de l'équipe d'experts de l'Initiative arabe du Codex – GForSS.

Le Coordonnateur régional pour le Proche-Orient a lancé la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant d'avoir accepté l'invitation. Le Président du Groupe de travail sur les dattes fraîches (Inde), son Vice-



Président (Arabie Saoudite) et le Vice-Président de la Commission du Codex Alimentarius ont transmis leurs meilleurs vœux de succès pour la réalisation des objectifs de la réunion.

### Contexte de la discussion

La 22e session du CCFFV (2022) a décidé de renvoyer le projet de norme proposé à la 45e session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC45) pour adoption à l'étape 5/8, tout en conservant les intervalles de teneur en humidité comprises entre 30 et 85 %, prenant note des réserves exprimées par l'Algérie et le Maroc concernant cette décision. Cependant, lors de la 45e session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC45), la plupart des délégations des pays arabes producteurs de dattes ont demandé que la norme soit accélérée à l'étape 5/8 en raison de leur objection à la limite minimale d'humidité de 30 %, et ont proposé que la norme ne soit adoptée qu'en tant que projet à l'étape 5. Le Comité du CCFFV a été invité à tenir de nouvelles discussions techniques sur les limites d'humidité appropriées à inclure dans la norme, en mettant l'accent sur la définition de la teneur en humidité minimale proposée.

La norme sera discutée à l'étape 7 lors de la réunion du CCFFV23, qui est considérée comme une dernière occasion de modifier le texte, en veillant à ce qu'il reflète à la fois les preuves scientifiques et les réalités commerciales, tout en couvrant toute la gamme des variétés de dattes fraîches.

### Contribution des pays arabes

Un groupe de travail électronique a été créé au sein de l'Initiative arabe du Codex pour collecter et analyser les données sur la teneur en humidité des dattes fraîches produites dans la région arabe. Le groupe était présidé par le Maroc. Le groupe a pu collecter des données élaborées et publiées par plusieurs laboratoires et centres de recherche dans les pays producteurs de dattes, comme l'Égypte, l'Algérie, les Émirats arabes unis et la Tunisie. Ces données ont montré que les dattes fraîches (c'est-à-dire celles qui n'ont pas été traitées après leur cueillette) dans ces pays contiennent souvent une teneur en humidité inférieure à 30 %. Les taux d'humidité varient de 12 % à plus de 80 % selon le type et la période de maturité des dattes, ce qui renforce l'idée d'annuler la limite minimale d'humidité. Le groupe de travail a également souligné que l'imposition du minimum de 30 % proposé précédemment pourrait exclure un pourcentage important de dattes arabes « commercialisées sur le marché mondial » qui ne peuvent pas être qualifiées de « fraîches ».

### Recommandations et suggestions

Le président du groupe de travail électronique sur les dattes fraîches (Inde) et le vice-président (Arabie saoudite) ont recommandé d'enlever la teneur en humidité minimale et de se concentrer sur la fixation du maximum (85 %), avec une note explicative ajoutée à la norme indiquant que la teneur en humidité n'est pas un critère pour déterminer si les dattes sont fraîches ou non.

Il a également été convenu qu'il ne devrait pas y avoir de conflit avec d'autres normes internationales relatives aux dattes, et certains ont suggéré que des avis supplémentaires soient sollicités pour assurer la cohérence entre les différentes normes.

### Compte rendu de la réunion

À l'issue de la réunion, l'importance de poursuivre l'étude de cette question a été soulignée, ainsi que la nécessité de donner aux États membres la possibilité d'examiner les propositions et recommandations avant de prendre une décision finale. Il a été souligné qu'un apport scientifique et commercial plus important est essentiel pour garantir l'élaboration d'une norme équilibrée qui satisfait toutes les parties prenantes tout en préservant la position concurrentielle des dattes fraîches sur le marché mondial.

